

SEANCE DU 10 AVRIL 2013

Date de convocation : le 27 mars 2013

- OBJET :1- COMPTE DE GESTION 2012 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 CCAS
2- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU CCAS
3- AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE TICKETS SERVICES
4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU CCAS
5- COMPTE DE GESTION 2012 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'ASSAINISSEMENT
6- COMPTE DE GESTION 2012 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE
7- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012 DE LA COMMUNE
8- SUBVENTION AU CCAS
9- VOTE DES TROIS TAXES
10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE
11- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille treize, le dix avril à dix-sept heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de ANCTOVILLE-SUR-BOSCOQ, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire avec le concours de M. FLEURIEL, Trésorier Principal de Bréhal, Receveur Municipal.

Étaient présents: Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme DEROUET Dominique, M. POTIER Patrick, Mme LURIENNE Magali, Adjoints, Mmes LEPLUMEY Patricia, DELALANDE Annie, M. NOEL Didier, Mmes GEORGES Brigitte, GRIGNER Patricia, MM. HEOT Denis, THOMAS Guy, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. LEROYER Vincent, Mme AUBRON Nathalie

Assistaient également à la séance: Mme PAPILLIE Nicole et Mme BRITZ Anne-Marie, membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Absents excusés : M. LEROYER Raymond (procuration à M. HEOT Denis) et Mme LEBRETON Katia

Mme. DEROUET Dominique a été nommée secrétaire pour le CCAS, l'assainissement et la commune.

Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 00

1- 2013/1 et 2013/2 - COMPTE DE GESTION 2012 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscoq, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2012 présenté par M. le Receveur Municipal et le compte administratif 2012 présenté par Madame la Présidente, comptes se soldant par un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 43.53 Euros.

2- 2013/3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU CCAS :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscoq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2012 s'élève à 43.53 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

• 43.53 euros au compte 002 report à nouveau.
3- 2013/4 - AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE TICKETS SERVICES :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

- informe les membres de la Commission du CCAS qu'une commande de tickets service a été passée en janvier 2013 afin de faire face aux demandes.
- demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer une nouvelle commande en 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent

- la commande passée en janvier 2013 ;
- de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour passer une nouvelle commande d'un montant de 300 € plus les frais pour 2013.

4- 2013/5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 du CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 743.00 Euros à la section de fonctionnement.

Madame Patricia LEPLUMEY arrive à la réunion à 17 h 30.

5- 2013/4 et 2013/5 - COMPTE DE GESTION 2012 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2012 présenté par M. le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2012 présenté par Madame le Maire, comptes se soldant par un excédent de clôture de 38 103.17 euros à la section d'exploitation, et un déficit de 4 625.73 euros à la section d'investissement.

6- 2013/6 et 2013/7 - COMPTE DE GESTION 2012 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion 2012 présenté par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2012 présenté par Madame le Maire, compte se soldant par un excédent de clôture de 100 133.15 € à la section de fonctionnement et un excédent de clôture de 75 126.53 € à la section d'investissement.

7- 2013/8 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de clôture de 100 133.15 Euros à la section de fonctionnement,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		60 614.46 €
B Résultat antérieur reporté		39 518.69 €
C Résultat à affecter		100 133.15 €
D Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (Besoin de financement)		75 126.53 €
R 001 (excédent de financement)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
Besoin de financement		48 313.00 €
Excédent de financement		
Besoin de financement		0.00 €
AFFECTATION = C		100 133.15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
2) Report en exploitation R 002		100 133.15
DEFICIT REPORTE D 002		

8-2013/9 - SUBVENTION AU CCAS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2013 une subvention de 700 euros au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour lui permettre de venir en aide aux personnes en difficulté.

9-2013/10 - VOTE DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas augmenter les trois taxes pour l'année 2013 ce qui donne les taux suivants :

Taxe d'habitation :	14,28%
Taxe Foncière propriétés bâties :	24,48%
Taxe Foncière propriétés non bâties :	39.78%

10- 2013/11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 336 543 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 96 234 euros à la section d'investissement.

11- Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30 minutes.

Le Maire,
Nadine BUNEL.



(Handwritten signature of Nadine Bunel)